

Maroc. « Je demande la libération de mon mari Soulaymane Raissouni »

samedi 12 février 2022, par [MOKHTARI Khouloud](#) (Date de rédaction antérieure : 8 février 2022).

Le journaliste marocain Soulaymane Raissouni, en prison depuis un an et demi, attend l'issue de son procès en appel. L'éditorialiste du quotidien Akhbar Al-Yaoum est visé par le régime en raison de ses écrits critiques. Sa femme Khouloud Mokhtari demande sa libération en attendant le jugement.

Un jeune homosexuel marocain se faisant appeler Adam publie un post sur sa page Facebook affirmant qu'il a été agressé sexuellement par une personne dont il ne cite pas le nom. Quelques jours plus tard, le 22 mai 2022, mon mari Soulaymane Raissouni est enlevé en pleine rue, devant notre immeuble alors que nous venons de nous garer, avec à bord notre bébé et ma mère. Comme il n'avait reçu aucune convocation de la police, nous ne savons pas qui étaient les hommes en civil qui l'ont embarqué. Les inconnus ont pris soin de bloquer la circulation et de faire filmer le rapt par un site connu pour sa proximité avec les services secrets, et qui diffusera la scène peu de temps après.

Le 9 juillet 2021, Soulaymane est condamné à cinq ans de prison par contumace, pour « agression sexuelle » contre le jeune Adam, et en l'absence de sa défense. Un cas quasi unique dans l'histoire des procès au Maroc.

Jusqu'à son enlèvement, mon mari occupait le poste d'éditorialiste au quotidien *Akhbar Al-Yaoum* en remplacement de son fondateur, Tawfik Bouachrine, condamné lui aussi le 25 octobre 2019 à 15 ans de prison pour « viols » et « trafic d'êtres humains ».

Une grève de la faim de 122 jours

Akhbar Al-Yaoum était devenu une obsession du pouvoir en raison de sa ligne éditoriale critique du régime. Quasiment depuis sa fondation en 2009, le journal fait l'objet de campagnes de harcèlement de la part des médias officiels et officieux, ainsi que d'un boycottage systématique de la part des annonceurs. Le 31 août 2019, une journaliste du quotidien, Hajar Raissouni, nièce de Soulaymane, est arrêtée et condamnée à un an d'emprisonnement pour « avortement illégal » et « relation sexuelle hors mariage », avant d'être graciée le 16 octobre 2019 par le roi, devant le tollé suscité par cette affaire dans le monde entier.

Deux semaines avant son enlèvement, Soulaymane a fait l'objet d'une campagne d'une rare violence de la part des médias du pouvoir, allant jusqu'à le menacer de mort. Nous avons recensé plus de soixante articles relevant clairement de la loi contre la diffamation, sans qu'aucun organe ne soit inquiété par la justice.

Une fois entre les mains de ses geôliers, Soulaymane se voit refuser le droit de communiquer avec un avocat pendant 20 jours. Après l'annonce officielle de son inculpation, les conditions de son arrestation ainsi que les violations flagrantes de ses droits l'ont conduit à entamer une grève de la

faim qui durera 122 jours. Pendant toute cette période, il n'accepte de prendre que ses médicaments et quelques cuillerées de miel, et il ne cesse jamais de réclamer son droit à une libération conditionnelle et à un procès équitable, dans lequel il pourrait démontrer son innocence. Son état se détériore à tel point qu'il entre dans le coma pendant une journée entière, après avoir perdu l'équilibre et heurté le mur de sa cellule avec sa tête.

L'enquête a duré neuf mois pendant lesquels Soulaïmane a été maintenu dans une cellule d'isolement, avec interdiction de parler à qui que ce soit. Le juge d'instruction ne le fait comparaître qu'une fois tous les deux mois. Pendant ce temps, le comité de défense, composé de plusieurs avocats, déconstruit toutes les accusations contre Raïssouni, et ne cesse de réclamer sa libération conditionnelle, rejetée à chaque fois sans raison.

Un dossier presque vide

Soulaïmane comparait pour la première fois devant le tribunal de première instance de Casablanca le 9 février 2021, pour « attentat à la pudeur avec violence » et « séquestration ». Pour étayer l'accusation, le procureur présente seulement le message posté sur Facebook par la partie civile, un document qu'il prétend être une retranscription d'une conversation — également sur Facebook — entre le jeune Adam et Soulaïmane, ainsi qu'un enregistrement audio. Il a été aisé pour le comité de défense de démontrer que ces documents n'incriminent en rien Soulaïmane, mais bien au contraire, le disculpent de toute accusation. De plus, la partie civile a reconnu que la femme de chambre se trouvait dans notre petit appartement le jour où le crime s'y serait produit. Alors pourquoi le tribunal refuse-t-il d'entendre cet unique témoin, malgré les demandes répétées de la défense ?

Le jeune Adam n'a jamais évoqué le moindre incident qui se serait produit le 15 septembre 2018 à notre domicile, alors qu'il nous a appelés à plusieurs reprises pour parler des difficultés qu'il rencontrait dans la rue, mais aussi dans sa propre famille, affirmant que son père l'avait frappé et me demandant de l'aider à rédiger une lettre à l'intention d'Amnesty International. Il souhaitait quitter le Maroc clandestinement et demander l'asile politique dans un pays où l'homosexualité n'est pas criminalisée. Interrogé pendant le procès à propos de ces faits, le jeune homme a refusé de répondre ou a nié, en dépit des preuves que nous avons transmises à la justice.

Cette affaire soulève beaucoup de questions restées sans réponse. Comment la police judiciaire a-t-elle identifié la « victime » alors qu'elle n'utilisait qu'un pseudonyme ? Pourquoi la garde à vue de mon mari a-t-elle été prolongée de plus de 48 heures alors qu'il n'y avait aucun flagrant délit ? Pourquoi la partie civile a-t-elle retiré le post de Facebook où elle fait état de l'agression ? Pourquoi la police a-t-elle tenté de pénétrer dans notre appartement, terrorisant notre enfant, pendant la garde à vue de Soulaïmane ? Depuis quand les autorités policières et judiciaires marocaines prétendent-elles défendre la communauté LGBT alors que, selon un rapport de Human Rights Watch, les homosexuels sont souvent maltraités dans les postes de police ? Et enfin, pourquoi les journalistes indépendants sont-ils accusés d'infractions sexuelles ?

Toutes les organisations de défense des droits humains, nationales et internationales, ont exprimé leur conviction que l'arrestation de Soulaïmane vient en représailles à ses éditoriaux, et que le pouvoir vise, à travers ces accusations, à faire taire les rares voix libres comme celle de Taoufik Bouachrine et d'Omar Radi.

Cela fait un an et demi que mon mari, dont l'appel contre sa condamnation est en cours, est injustement incarcéré. Je demande sa libération en attendant le jugement de la Cour.

Casablanca, 26 janvier 2022

Khouloud Mokhtari

Scénariste à Casablanca. Elle est au chômage depuis l'arrestation de son mari Souleimane Raissouni

P.-S.

- Orient XXI. 8 février 2022 :

<https://orientxxi.info/magazine/je-demande-la-liberation-de-mon-mari-souleimane-raissouni-injustement-incarcere,5360>

- SOUTENEZ ORIENT XXI

Orient XXI est un média gratuit et sans publicité.

Vous pouvez nous soutenir en faisant un don défiscalisé :

<https://orientxxi.info/informations/soutenez-nous,0502>